

Sous-section 4.—Services médicaux

Indiens et Esquimaux.—Par l'intermédiaire de la Direction des services médicaux, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit le personnel aux divers services qu'il met à la disposition d'une population enregistrée d'environ 192,000 Indiens et 12,000 Esquimaux. Il partage la responsabilité du bien-être des Indiens et des Esquimaux du Canada avec la Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et avec le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Dans les provinces, le ministère fournit des services médicaux et d'hygiène publique aux Indiens et aux Esquimaux enregistrés qui ne bénéficient pas d'arrangements provinciaux et qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Il accomplit un important travail en matière de thérapeutique et d'hygiène dans des dispensaires dont le personnel se compose de médecins et d'hygiénistes fédéraux. Dans les régions éloignées, souvent le principal service est le poste infirmier du ministère, qui est à la fois un centre de traitement et d'hygiène publique (de deux à quatre lits), dont la direction est confiée à une ou deux infirmières; en 1962, on en comptait environ 50 au Canada. Le ministère dirige environ 20 hôpitaux dans des endroits stratégiques; ailleurs il travaille en collaboration avec les hôpitaux de la collectivité, de la mission ou de l'entreprise industrielle de l'endroit. Les soins qui se donnent dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux pour maladies chroniques sont payés d'avance aux termes des régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation, tandis que le gouvernement fédéral défraye lui-même les soins accordés aux malades mentaux et aux tuberculeux.

Le fait que la plupart des Indiens et qu'une certaine partie de la population esquimaude bénéficient des services essentiels de médecine et d'hygiène a contribué à réduire régulièrement l'incidence de la maladie chez ces gens, mais la morbidité est encore élevée. Autant que possible, on a intensifié l'intégration de l'œuvre fédérale avec les organismes sanitaires des provinces et des municipalités. On apprend à des préposés indigènes comment donner des cours de santé et d'hygiène.

Santé dans le Nord.—Vu les problèmes particuliers que suscite la création d'organismes sanitaires dans le Grand-Nord, la Direction est chargée de coordonner les soins sanitaires fédéraux et territoriaux accordés à tous les résidents de la région. Ainsi, elle fait fonction d'un département de santé pour le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et appuie le gouvernement territorial du Yukon dans ses efforts pour fournir certains services sanitaires. Il y a étroite collaboration avec les ministères fédéraux chargés directement de l'administration de ces groupements ou régions géographiques.

Dans le Yukon, les services offerts à la population de race blanche, que dirige le Commissaire du Yukon et dont une partie du coût est acquittée conjointement par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comprennent le traitement complet de la tuberculose, le paiement des soins fournis par les cliniques anticancéreuses de l'Alberta, les soins hospitaliers pour maladies mentales aux termes d'accords conclus avec la Colombie-Britannique, et les soins médicaux accordés aux malades indigents. Les services d'infirmiers d'hygiène publique, les mesures de répression des maladies contagieuses et l'administration du principal hôpital public relèvent particulièrement du Service de santé du Nord du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Service de santé du Nord dirige des services semblables, dont les frais sont partagés entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Les résidents indigents ont droit à des soins médicaux, dentaires, ophtalmologiques, antituberculeux et psychiatriques.

Des programmes d'assurance-hospitalisation sont entrés en vigueur au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en 1960.